LE LOUP DEVENU PASTEUR, OU LE PROTESTANT M. LISLEFERME INSTRUISANT LE CLERGÉ.

Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont prêché la parole de Dieu, & considérant quelle est la fin de leur vie, imitez leur foi. Jesus-Christ étoit hier, il est aujourd'hui & il sera le même dans tous les siècles. Ne vous laissez point emporter à une diversité d'opinions & à des doctrines étrangères. Obéissez à vos pasteurs (légitimes) *& demeurez soumis à leurs ordres, car ils veillent comme devant rendre compte de vos ames.* S. Paul aux Hébreux, chap. 13, verſ. 7, 8, 9 & 17.

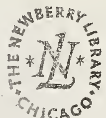
MONSIEUR,

J'ai lu votre ouvrage sur la nécessité du serment. Vous l'adressez *principalement* aux *pasteurs des troupeaux*. Placé dans cet ordre quoiqu'au dernier rang, vous me l'avez donc

adreſſé, puiſque vous vous propoſez ſur-tout d'inſtruire les foibles & les petits. Recevez mes très-humbles remercîmens & la récompenſe de votre zèle, en apprenant l'impreſſion qu'il a produit.

Je crie *au loup*, & *les charitables & modeſtes paſteurs* crient avec moi. Convient-il en effet à un proteſtant de dogmatiſer ſur la foi de l'égliſe catholique, apoſtolique & romaine? lui convient-il bien de s'ériger en précepteur des évêques & du clergé?

Quel eſt le citoyen honnête, qui lorſqu'il apprendra quelle religion vous profeſſez, ne dira pas: « M. Liſleferme étoit le maître » de dénaturer dans ſes écrits les principes » de la foi romaine. Il pouvoit, à la ſuite de » tant d'autres, inſulter aux malheurs & à » la vertu plus qu'héroïque des évêques & » des prêtres; mais ne devoit-il pas reſ- » pecter l'opinion publique? En mettant ſon » nom à la tête de ſon ouvrage: *par* » *M. Liſleferme*, il devoit ajouter *de la* » *religion proteſtante*; alors les ſimples » n'auroient pas été trompés. Il auroit pris » pour épigraphe: *Reges gentium domi-* » *nantur earum... vos autem non ſic.* Luc, » chap. 22. Nous aurions lu: *il s'élevera* » *pluſieurs faux prophètes qui ſéduiront* » *beaucoup de perſonnes.* Matth. chap. 24.



» Sa doctrine conforme à celle des B. des
» D. des G. nous auroit découvert le mot
» de l'énigme qui embarrasse si fort le bon
» peuple, quand il voit des prêtres même,
» des religieux & des docteurs devenir les
» apôtres de la constitution civile du
» Clergé... *apostasie*.

Mon intention n'est pas, Monsieur, de vous suivre à travers le fracas de votre érudition déplacée, ni de relever cette multitude d'erreurs dont votre ouvrage est rempli. Peut-être n'ai-je ni le talent, ni la science nécessaires. Les doctrines *constitutionelle* & *ultramontaine* ne sont pas *à la portée de tous les esprits*. Je laisse ce soin à l'auteur des motifs des prêtres. Je connoissois son mérite, vous l'avez recommandé à tous les amis de la vérité. J'ose espérer qu'il se chargera de vous répondre, ce sera pour lui un titre de plus à l'estime de tous les citoyens religieux.

Il faut pourtant que je vous fasse part de mes réflexions sur quelques endroits de votre ouvrage.

J'ai trouvé tout-à-fait divertissante la comparaison ingénieuse que vous faites de la *juridiction universelle* que vous attribuez à nos évêques, restrainte par les décrets de

la puiſſance temporelle, avec *l'aptitude* des docteurs médecins pour l'enſeignement de leur art dans toutes les villes de l'europe, reſtrainte par les lois, dans l'enceinte de quelques villes particulières. J'aurois mieux aimé, & il eut été plus utile & plus ſalutaire pour tous, que vous euſſiez accordé à nos docteurs médecins, *l'aptitude* de nous guérir ſans aucune reſtriction, ſans exception de maladies, ſans limitation des lieux. Il falloit bien cette charmante épiſode pour nous préparer à lire ſans ennui votre citation ſans fin, d'édits, de déclarations, de lettres patentes, d'ordonnances, de pragmatiques & de capitulaires qui ne ſont rien à la queſtion.

Après tous vos paragraphes ſi méthodiquement claſſés, métropoles, évêchés, nouveaux titres, évêchés ſupprimés, élections, ſerment; il faut convenir que vous ne dites rien que d'autres n'ayent dit avant vous, & qui n'ait été puiſſamment réfuté.

Votre grand principe, que vous regardez comme *ſacré* avec tous les évangéliſtes du jour, c'eſt cette univerſalité ſpirituelle de la miſſion apoſtolique qui réſide, dit-on, dans la perſonne de chaque évêque, en vertu de ſon ordination, & même dans les prêtres, qui, à la faveur de ce nouveau

dogme, & au grand ſcandale des vrais fidèles, commencent à prêcher déjà, & délieront bientôt les pécheurs ſous la ſimple autoriſation des corps adminiſtratifs. C'eſt-là la baſe ſur laquelle repoſe tout le ſyſtême de la conſtitution civile du clergé, c'eſt à quoi ſe réduiſent les éloquens diſcours que vous vantez, de ſes généreux & zélés défenſeurs.

Or, Monſieur, cette baſe qui vous paroît ſi ſolide, croule ſous les coups redoublés des anathêmes de l'égliſe prononcés à Trente, par les pères de ce concile, aux déciſions duquel nous croyons, nous catholiques, comme à l'évangile, quoiqu'en diſent les procureurs-ſyndics des départemens, des diſtricts & des communes. Car telle eſt la différence eſſentielle qui ſe trouve entre notre religion & celle que vous profeſſez ; c'eſt que dans la religion catholique le fidèle reconnoît dans le collége de ſes premiers paſteurs un tribunal ſuprême, juge de la foi, à qui ſeul appartient de propoſer avec autorité les regles de la diſcipline & des mœurs, & de qui il reçoit l'évangile & les interprétations de l'évangile ; tandis que dans la religion prétendue réformée le proteſtant ſe conduit par l'évangile, interprété ſelon le ſens particulier de chacun.

» L'égliſe de Dieu a toujours été per-

» ſuadée, & le ſaint concile confirme encore
» la même vérité, qu'une abſolution doit
» être nulle qui eſt prononcée par un prê-
» tre, ſur une perſonne ſur laquelle il n'a
» point de juriſdiction ordinaire ou ſubdé-
» léguée ». Concile de Trente, ſect. 14,
chap. 7.

» Si quelqu'un dit que ceux qui ne ſont
» ni ordonnés, *ni commis bien légitimement*
» *par la puiſſance eccléſiaſtique & canoni-*
» *que*, *mais qui viennent d'ailleurs*, ſont
» pourtant de légitimes miniſtres de la pa-
» role de Dieu & des ſacremens, qu'il ſoit
» anathême ». Sect. 23, Can. 7.

Si malgré cette autorité vous perſiſtez à croire au dogme de la *juriſdiction univerſelle*, nous n'aurons pas à vous reprocher d'être en oppoſition avec votre religion & votre foi ; mais nous vous dirons : réſervez votre talent pour une meilleure cauſe ; voudriez-vous nous engager à renier notre croyance ? Vos principes ne ſont pas les nôtres. Nous nous défions de nos lumières. Nous écoutons encore moins cette foule de docteurs particuliers qui dogmatiſent ; enfans dociles & ſoumis nous n'écoutons que notre mère. Nous ſommes les enfans de l'égliſe.

(1) » O vous ! à qui *l'inſidieux* écrit *du*

(1) Voyez la Péroraiſon de M. Liſleferme, p. 50.

» *disciple de Luther ou de Calvin* eſt principalement adreſſé : modeſtes & charitables paſteurs des troupeaux confiés à vos ſoins, ſous l'inſpection des évêques, ne laiſſez point troubler vos conſciences par les ſubtils argumens *de l'erreur mille fois confondue.* Soyez touchés du contraſte frappant qu'offre d'un côté le généreux dévouement *de nos pères dans la foi qui s'expoſent à tous les beſoins de l'indigence, aux perſécutions, à la mort, pour le maintien de la ſaine doctrine*; & de l'autre *cette domination ſur les conſciences, ce tyrannique deſpotiſme de quelques-uns, qu'on vous préſente ſous les voiles ſacrés de la liberté, pour vous faire jurer d'en maintenir les attentats.*

» La doctrine *anti-religieuſe de ces faux docteurs*, étayée de monumens *tronqués à plaiſir*, épars dans une foule d'ouvrages, *qu'ont vomi l'héréſie & l'incrédulité*, où les plus ſavans critiques *ſe fatiguent & ſe laſſent à la pourſuite du menſonge & pour montrer à découvert la vérité*, n'eſt pas à la portée de tous les eſprits. Mais vous avez ſans ceſſe devant les yeux les préceptes divins qui vous ordonnent *d'écouter avec reſpect & ſoumiſſion, nos évêques, nos premiers paſteurs, nos maîtres*

789

» *dans la foi : celui qui vous écoute m'écoute,*
» Luc. 10. 16. *de leur obéir & de demeurer*
» *soumis à leurs ordres.* Hæb. 13. 17.

» Gardez-vous de *renverser* les autels de
» la religion, *sous le faux prétexte d'en*
» *élever* à la patrie. *Il n'est qu'un autel, celui*
» *de Jesus-Christ. Il chancele, soutenons-le.*
» *La patrie périroit par sa chûte sous ses*
« *débris. Soyons fermes dans la foi. Le*
» *scandale de notre apostasie attireroit sur*
» *nos* troupeaux les maux de la vie pré-
» sente & à venir.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre très-humbles, &c.
M. V. D. S. P.